

**SYNDICAT MIXTE DE GESTION  
DE L'ECOLE DEPARTEMENTALE  
DE MUSIQUE ET DE DANSE DU THOR**

-----  
**Adresse correspondance :**  
971 Chemin des Estourans - 84250 LE THOR  
☎ 04 90 33 86 36 - FAX 04 90 33 88 84

Envoyé en préfecture le 13/04/2021  
Reçu en préfecture le 13/04/2021  
Affiché le  
ID : 084-258402528-20210407-152021-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**DELIBERATION N° 15/2021**  
**SEANCE DU 07 AVRIL 2021**

Nombre de membres en exercice : 8 Membres présents : 6 Nombre de votants : 6 Date de convocation : convocation par mail le 23 mars 2021	Le mercredi sept avril deux mille vingt et un à dix-huit heures, le comité syndical de l'Ecole Départementale de Musique et de Danse du Thor s'est réuni à l'Ecole Départementale du Musique et de Danse, sous la présidence de Monsieur Yves BAYON DE NOYER
Elus présents avec droit de vote :	- Yves BAYON DE NOYER, Maire de la Commune du Thor, - Florence ANDRZEJEWSKI Commune de le Thor, - Florian MOLLIEUX, Vice-Président, Commune Robion, - Laurent MARIANELLI suppléant de Marc VALERO, membre Commune de Robion - Yves-Michel ALLENET, Vice-Président, Commune d'Althen-des-Paluds, - Jean-Michel BENALI, membre, Commune d'Althen-des-Paluds
Etaient absents excusés :	- Elisabeth AMOROS, Conseil Départemental, Vice Présidente de la Commission Culture membre titulaire - Gisèle BRUN, membre titulaire, Conseil Départemental - Allison NOSAL, représentante des enseignants
Invités à titre consultatif :	- Karine LANCEZEUX, Directrice Administrative financier et ressources humaines - Jean-François CASOURANG, Coordinateur Pédagogique - Joselyn CABARCOS, représentant des enseignantes - Nicolas CHATENOU, Chargé de mission des Enseignements Artistiques – Conseil Départemental

**Cotisations des élèves pour l'année 2021 – 2022 :**

**Pour les nouveaux élèves :**

En raison de la période de crises sanitaires depuis mars 2020, il est proposé aux membres du comité syndical de ne pas modifier le montant des cotisations 2021 - 2022 et de conserver ceux fixés lors de l'année scolaire 2020 – 2021 (pour information, les tarifs sont les mêmes que ceux de l'année scolaire 2019/2020). Il est joint à la note de synthèse, le récapitulatif des cotisations 2021-2022.

**Pour les anciens élèves :**

Comme il l'a été évoqué lors de la présente réunion du comité syndical, il est proposé de pratiquer une réduction à raison d'un pourcentage sur la cotisation dûe par la famille.

Il convient de rappeler :

**Sur une année scolaire, 32 semaines de cours sont réalisées.**

**L'année scolaire 2020 – 2021 se décompose comme suit :**

- . 5 semaines de cours normaux en présentiel pour tous les élèves (septembre / octobre 2020)
- . 7 semaines de confinement (novembre, décembre 2020)
- . 20 semaines dont couvre-feu :

- Adultes cours impossibles en présentiel seuls les cours d'instrument peuvent se réaliser par visio-enseignement (néant pour les orchestres, pour la danse adultes sauf handidanse qui peut continuer car public prioritaire).

**SYNDICAT MIXTE DE GESTION  
 DE L'ECOLE DEPARTEMENTALE  
 DE MUSIQUE ET DE DANSE DU THOR**

-----  
**Adresse correspondance :**  
 971 Chemin des Estourans - 84250 LE THOR  
 ☎ 04 90 33 86 36 - FAX 04 90 33 88 84

- Mineurs cours en présentiel pour les instruments (néant cours collectif chorale ou en discontinu selon les différents décrets et mesures préfectorales)

**Cours instruments (visio ou présentiel)**

7 semaines confinement / 32 semaines x 100	-21%
50 % sur 20 semaines = 10 semaines/32 semaines x 100	-31%
<b>TOTAL</b>	<b>-52%</b>

**Cours de chant Adultes**

7 semaines confinement	-21%
20 semaines de cours visio très difficile voire impossible	-62%
<b>TOTAL</b>	<b>-83%</b>

**Cours de Danse**

Adultes	comme le chant	-83%
Enfants	comme les instruments	-52%
Handidanse (7 semaines de confinement)		-21%

**RECAPITULATIF % réduction pour cotisation 2021 - 2022**

Activités réalisées 2020-2021	Enfants	Adultes
Musique instrument	-52%	-52%
Chant		-83%
Danse (jazz, classique)	-52%	-83%
Handidanse les élèves étant sous conventionnement par un centre ne sont pas concernés	-21%	-21%

**SYNDICAT MIXTE DE GESTION  
DE L'ECOLE DEPARTEMENTALE  
DE MUSIQUE ET DE DANSE DU THOR**

-----  
Adresse correspondance :  
971 Chemin des Estourans - 84250 LE THOR  
☎ 04 90 33 86 36 - FAX 04 90 33 88 84

**Répercutions sur le montant total des cotisations en cas de réinscription de tous  
les anciens élèves pour l'année scolaire 2021-2022**

ACTIVITES	ENFANTS			ADULTES			
	cotis	%	total	cotis	%	total	
Musique instrument	41.000	-52%	19.680	15.300	-52%	7.344	
Chant				1.100	-83%	187	
Danse	16.026	-52%	7.852	938	-83%	159	
Handidanse les élèves étant sous conventionnement par un centre ne sont pas concernés	2.480	-21%	1.959	3.400	-21%	2.686	
TOTAL			29.491				10.376,00

Total perte 40.000 € (montant arrondi)

Le budget primitif 2021 tient compte de cette somme qui pourra être bien entendu révisée en cours d'année 2021 selon le nombre d'anciens élèves réinscrits.

**LE COMITE SYNDICAL**

OUI, l'exposé de son rapporteur  
APRES, en avoir délibéré  
APPROUVE à l'unanimité à l'unanimité :

Pour les nouveaux élèves : la cotisation ne sera pas réévaluée et le tableau récapitulatif est joint à la délibération

Pour les anciens élèves : le montant de leur cotisation 2021-2022 sera diminuée selon le tableau ci-dessous

Activités réalisées 2020-2021	Enfants	Adultes
Musique instrument	-52%	-52%
Chant		-83%
Danse (jazz, classique)	-52%	-83%
Handidanse (les élèves étant sous conventionnement par un centre ne sont pas concernés)	-21%	-21%

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture  
Le [REDACTED]  
  
Et publication ou notification  
du [REDACTED]

Pour extrait conforme  
Président, Yves BAYON DE NOYER  
SYNDICAT MIXTE DE GESTION  
DEPARTEMENTALE  
DE MUSIQUE ET DE DANSE DU THOR

-----  
Adresse correspondance :  
971 Chemin des Estourans - 84250 LE THOR  
☎ 04 90 33 86 36 - FAX 04 90 33 88 84  
Siège social : Mairie du Thor

Siège social du Syndicat Mixte de Gestion de l'Ecole Départementale de Musique et de Danse à :

Mairie du Thor - 84250 LE THOR

N° Siret : N° SIRET 258 402 528 00016 – Code Naf : 8552Z

**DROITS D'INSCRIPTION EDMD 2021 – 2022  
TARIFS MUSIQUE ENFANTS - ETUDIANTS**

ENSEIGNEMENT MUSICAL (niveaux et temps hebdomadaire)	Communes Adhérentes Althen les Paluds, Le Thor, Robion	Communes non adhérentes
<b>PARCOURS DECOUVERTE</b>		
Jardin musical (45')	103 €	206 €
Eveil musical (1h)	124 €	247 €
Eveil musical (1h) + instrument (20')	221 €	443 €
<b>APPRENTISSAGE</b>		
Débutant 1 et 2 : Instrument (20') + APM (1h) / Chorale	263 €	525 €
Cycle I : Instrument (30') + APM (1h) + pratique collective	278 €	556 €
Cycle II et + : Instrument (40') + 1h00 APM + pratique collective	304 €	608 €
<b>INSTRUMENT SUPPLEMENTAIRE</b>		
Débutant (20')	124 €	247 €
CI (30')	170 €	340 €
CII (40')	227 €	453 €
<b>PARCOURS PERSONNALISE</b>		
Instrument (20') + pratique collective	263 €	556 €
Instrument supplémentaire (20')	124 €	247 €
<b>PRATIQUES COLLECTIVES</b>	103 €	206 €

*Les familles inscrivant plusieurs enfants bénéficieront de -20% sur l'inscription du 2ème enfant, -40% sur l'inscription du 3ème enfant et autres enfants au-delà.*

*Les montants des droits d'inscription ne représentent en aucun cas le coût des enseignements.*

**Rappel délibération 15-2019 du 13 novembre 2019 :**

*Proratisation possible et par trimestre pour les élèves inscrits en cours d'année et pour seulement ce qui concerne les cours collectifs. Tout trimestre entamé est dû.*

**DROITS D'INSCRIPTION EDMD 2021 – 2022  
TARIFS DANSE ENFANTS - ETUDIANTS**

ENSEIGNEMENT CHOREGRAPHIQUE (niveaux et temps hebdomadaire)	Communes Adhérentes Althen les Paluds, Le Thor, Robion	Communes non adhérentes
<b>PARCOUS DECOUVERTE - HANDIDANSE</b>		
Jardin dansant – Handidanse (45')	103 €	206 €
Éveil – initiation 1 – initiation 2 – Handidanse (1h)	124 €	247 €
<b>PARCOURS FORMATION</b>		
Cycle I-1 et I-2 : Cours et atelier (1h30)	227 €	453 €
Cycle I-3 et I-4 : Cours et atelier (2h30)	268 €	536 €
Cycle II : Cours et atelier (4h)	309 €	618 €
<b>DANSE POUR MUSICIENS</b>		
Cycle I-1 et I-2 : cours et atelier (1h30)	124 €	247 €
Cycle I-3 et I-4 : cours et atelier (2h30)	165 €	330 €
Cycle II : cours et atelier (4h)	206 €	412 €
<b>PARCOURS AMATEUR</b>		
Modern Jazz ou Classique (2h00/semaine) Niveau requis CII	247 €	494 €

*Les familles inscrivant plusieurs enfants bénéficieront de -20% sur l'inscription du 2ème enfant, -40% sur l'inscription du 3ème enfant et autres enfants au-delà.*

*Les montants des droits d'inscription ne représentent en aucun cas le coût des enseignements.*

**Rappel délibération 15-2019 du 13 novembre 2019 :**

*Proratisation possible et par trimestre pour les élèves inscrits en cours d'année et pour seulement ce qui concerne les cours collectifs. Tout trimestre entamé est dû.*

## DROITS D'INSCRIPTION EDMD 2021 – 2022 ADULTES TARIFS MUSIQUE

ENSEIGNEMENT MUSICAL (niveaux et temps hebdomadaire)	Communes adhérentes Althen des Paluds, Le Thor Robion	Communes non adhérentes
<b>APPRENTISSAGE</b>		
Débutant 1 et 2 : Instrument (20') + APM (1h) / pratique collective (facultatif)	350 €	700 €
Cycle I : Instrument (30') + APM (1h) + pratique collective	381 €	762 €
Cycle II : Instrument (40') + APM (1h) + pratique collective	402 €	803 €
<b>INSTRUMENT SUPPLEMENTAIRE</b>		
Débutant 1 et 2 (20')	185 €	371 €
C-I (30')	258 €	515 €
C-II (40')	309 €	618 €
<b>PARCOURS PERSONNALISE</b>		
Instrument (20') + pratique collective	350 €	700 €
Instrument supplémentaire (20')	185 €	371 €
<b>CURSUS ADULTES AMATEURS</b>		
Atelier instrumental (minimum 3) + ensemble (1h)	196 €	391 €
<b>PRATIQUES COLLECTIVES</b>	134 €	268 €

## TARIFS DANSE

	Communes adhérentes Althen des Paluds, Le Thor Robion	Communes non adhérentes
Handidanse (délibération 17-2019)	103 €	206 €
Pilates (cours et atelier 1h30)	196 €	391 €
Pilates pour élèves musiciens (1h30)	175 €	350 €
Danse classique ou Modern' Jazz (2h00)	268 €	536 €
Danse classique ou Modern' Jazz pour élèves musiciens (2h00)	247 €	494 €

**Rappel délibération 15-2019 du 13 novembre 2019 :**  
**Proratisation possible et par trimestre pour les élèves inscrits en cours d'année et pour seulement ce qui concerne les cours collectifs. Tout trimestre entamé est dû.**